



Résolution

Proposée par le bureau du Conseil représentatif
Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2006

Société pédagogique genevoise

Epreuves cantonales 2P-4P-6P – mai 2006

*Les membres de la Société pédagogique genevoise (SPG),
réuni-e-s en Assemblée générale ordinaire le 30 mai 2006,*

➤ **Dénoncent**

- les nombreuses erreurs contenues dans les épreuves cantonales (EPC) 2006 (fautes d'orthographe, consignes erronées, correctifs lacunaires et inexacts, etc.) ;
- la méthode qui consiste à envoyer le jour-même de la passation des épreuves des correctifs aux enseignant-e-s ;
- le degré de difficulté auquel les élèves ont été confrontés (évaluation sur des objectifs d'apprentissage de fin de cycle un mois et demi avant la fin de l'année scolaire, mise en page qui prête à confusion, textes pratiquement identiques en 2P et 4P ; lecture ardue des consignes, etc.) ;

➤ **Refusent** de cautionner cette série d'épreuves dont les finalités sont peu cohérentes ;

➤ **Demandent** à la commission interne des épreuves cantonales qui se réunira le 6 juin de produire un bilan du travail effectué dans les commissions d'élaboration des épreuves cantonales ainsi qu'une recommandation sur la poursuite ou non d'une délégation SPG au sein desdites commissions ;

➤ **Mandatent** le comité et le Conseil représentatif (séance le 20 juin 2006) pour prendre une décision concernant la présence de la SPG dans les commissions d'élaboration des épreuves cantonales, sur la base des documents fournis par la commission interne des épreuves cantonales ;

➤ **Estiment** que, au-delà des cafouillages de forme constatés cette année, un débat de fond sur la problématique soulevée par les EPC est nécessaire, et mandatent le comité pour reprendre cette question à la rentrée à la commission de pédagogie-gestion, notamment sous l'angle de la finalité des EPC, de leur durée, des conditions de passation, de la disparité entre les disciplines et de leur (in)adéquation avec les objectifs d'apprentissage.

Résolution adoptée à l'unanimité (363 voix pour) moins 25 abstentions